



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE OCCITANIE

CSE Ordinaire du 16 Décembre 2021



Dans ces moments encore bien particuliers
L'ensemble de l'équipe de **Force Ouvrière** Occitanie vous remercie de la confiance
que vous lui avez témoignée tout au long de l'année.

Les élus de **Force Ouvrière** Occitanie vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Vos élus de **Force Ouvrière** Occitanie revendiquent :

Une Cédésiation de tous nos collègues qui sont sur des emplois précaires !

**Que le pouvoir d'achat, de l'ensemble du personnel AFPA soit réellement revu à la hausse !
Par une augmentation des salaires réelle et sérieuse !**

Une vraie ! Pas de la poudre aux yeux !

Que la PRU soit revalorisée de 110 euros !

C'est ce que **Force Ouvrière revendique pour l'ensemble du personnel !**

**Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter (gaz, essence, électricité, loyers,
denrées alimentaires, etc....).**

Communiqué de la FNEC-FP-FO de novembre 2021

**L'AFPA est aujourd'hui en très grande difficulté du fait de sa mise en
concurrence avec toutes sortes de « producteurs de formation » et du fait du
désengagement de l'état.**

**La FNEC-FP-FO exige l'arrêt du démantèlement de l'AFPA et le retour à la
commande publique d'état de la formation professionnelle garantissant la
qualité des prestations et le maintien des qualifications pour les titres
professionnels nationaux pour répondre aux besoins des demandeurs
d'emploi et de tous les salariés en reconversion.**

Vos élus de la délégation Force Ouvrière qui vous représentent : Madeleine De Faria, Stéphanie Imbert, Laurent Quinsat et Philippe Michaud.

La réunion du CSEE du 16 Décembre 2021 s'est déroulée en visio-conférence. Elle était présidée par Messieurs : MAHE DR Occitanie, COSTIOU DRA Occitanie et Madame AVARO, DRH Occitanie.

1. Approbation PV CSEE extra du 11/10/2021 et PV CSEE du 19/10/2021

Commentaires FO

Les PV CSE du 11 et 19 Octobre 2021 sont approuvés.

2- Questions Santé Sécurité Condition de Travail

En préambule des questions Santé Sécurité et conditions de travail, la secrétaire du CSE a lu cette motion intersyndicale suite à nos relances de demande de visibilité sur les contrôles périodiques des installations d'aération et d'assainissement sur la région Occitanie. A ce jour nous n'avons pas l'intégralité des PVs (de tous les centres sur les 5 dernières années), de façon à pouvoir avoir la certitude que les conditions de travail des salariées de l'AFPA Occitanie sont conformes à la réglementation en vigueur dans ce périmètre.

MOTION des élus du CSEE Occitanie du 16 décembre 2021

Le 16 novembre 2021 nous faisons la déclaration suivante :

« Les membres du CSEE ont effectué de nombreuses relances au sujet des contrôles périodiques des installations d'aération et d'assainissement des locaux des établissements recevant du public.

Nous ne sommes toujours pas en possession de la totalité de ces rapports d'essai attendus sur les 5 dernières années.

Nous vous rappelons l'article L 4121-1 :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article [L. 4161-1](#) ;*
- 2° Des actions d'information et de formation ;*
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.*

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Nous vous demandons aujourd'hui de fournir au CSEE les documents manquants avant le 13 décembre 2021 sur le canal Teams. »

A ce jour nous constatons que l'ensemble des documents manquants n'est toujours pas à notre disposition. Nous réitérons notre demande des rapports afin que la direction intègre de manière urgente les risques dans le DU et les plans d'actions qui en découlent.

Nous vous alertons sur les risques encourus par les personnels et par voie de conséquence les stagiaires (référence à l'arrêté des 8 et 9/10/1987).

*Une copie de cette motion sera transmise aux inspections du travail concernées.
Nous mandatos à cet effet la secrétaire du CSEE.*

2.1 : Retour commission CSSCTE

Commentaires FO

La réunion de la CSSCTE s'est déroulée le 8 Décembre 2021, avec comme ordre du jour :

- 1- PIC de chaleur : Mesures préventives mises en place en 2021 et démarche Plan d'Action 2022.
- 2-Point à date formations réglementaires 2021 (habilitations, CACES, incendie...). Information sur la demande de rappel des bases légales pour les personnels concernés. Plan d'action 2022.
- 3-Point à date de l'accord prévention RPS QT
- 4- Calendrier prévisionnel des 4 réunions CSSCTE pour 2022
- 5- Calendrier prévisionnel des visites CSSCTE sur les centres de la région
- 6- Point COVID-Protocole en vigueur et actualisation des fiches action
- 7- DU & PAPRPACT- Présentation- Questionnement pour étude par la CSSCTE avant le processus d'info/consultation du CSE
- 8- Suivi des AT-MP
- 9- Questions diverses

2.2 : Information du CSE sur les DU et PAPRIACT pour consultation à un prochain CSE

Commentaires FO

Le **DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est un document obligatoire dans toutes les entreprises liées à la maîtrise des risques, son objectif est de viser l'amélioration des conditions de travail par la prévention des risques professionnels.

Le **PAPRIACT** (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) est un document obligatoire, qui formalise pour l'année suivante, l'ensemble des mesures devant agir sur les risques professionnels identifiés.

Ce qui était convenu : Dans le cadre de la consultation du CSE sur les mises à jour des DU et PAPRIACT, pour faciliter le travail d'analyse des élus, il était proposé la solution suivante. Des membres de la CSSCT se rendaient sur site parcouraient le centre avec les RP pour appréhender le DU sur ½ journée. Sur l'autre ½ journée le directeur de centre présentait aux élus CSSCT et RP le PAPRIACT qui en découle. Une synthèse était produite centre par centre sur laquelle les élus CSE pouvaient s'appuyer pour rendre un avis éclairé lors de la consultation.

Etat des lieux : 100 % des DU sont faits, 50 % des PAPRIACT sont réalisés.

2.3 Accident du Travail : Enquêtes en cours et à venir

Commentaires FO

Récapitulatif sur les A.T 2021 :

24 accidents sans arrêts et sans enquêtes

8 accidents avec arrêts et sans enquêtes

3 accidents de trajet avec arrêts et sans enquêtes

5 accidents de trajet avec arrêt et avec enquêtes

2 accidents de trajet sans arrêt et avec enquêtes

4 enquêtes en cours dont 2 motions envoyées à la direction, suite aux accidents survenus à Saint Jean de Védas et à Rivesaltes.

1 nouvelle enquête sur Balma.

2.4 : Quelle a été l'utilisation centre par centre de l'enveloppe allouée QVT

Commentaires FO

	Définition du projet	Réalisation
Centre Nîmes	Mobilier salle de repos, support PC portable, séance de Yoga	5363 €
Centre Alès	Mobilier salle de repos	2262.98 €
Centre Béziers/St Chély	Détecteur de CO2	5856 €
Centre Tarbes	Mobilier salle de repos (mange debout, tabouret haut et canapé)	2068.15 €
Centre Foix-Pamiers	Matériel ergonomique (souris, siège)	1974.72 €
Centre Toulouse Balma	Matériel ergonomique (souris, siège)	5197 €
Centre de Palays	Matériel ergonomique (souris, siège)	2665 €
Centre Albi	Matériel ergonomique (souris, support pc, casques, reposes pieds)	5014 €
Centre Rodez	Matériel ergonomique (casques, souris, reposes pieds)	2049 €
Centre Rivesaltes	Matériel ergonomique (support PC portable)	1608 €
Centre Carcassonne	Matériel ergonomique (support PC portable)	792 €
Centre Montpellier	Séances de Sophrologie	2170 €
Centre Montauban	Matériel ergonomique (clavier, support PC portable), tenue AFPA (veste, casquette)	4075.52 €
DR Occitanie	Séance Sophrologie (service RH)	150 €

Ces dotations sont attribuées pour améliorer les conditions de travail, l'intitulé de la QVT (Qualité de Vie au Travail) a été remplacé par la QT (Qualité du travail).

Les dotations sur l'année 2021 ont été attribuées au regard du nombre de personnel, visiblement dans certains centres les CDD n'ont pas été prise en compte, d'où des chiffres différents par rapport au premier tableau que nous avons en notre possession.

La direction souhaite que les budgets soient utilisés en totalité dans un souhait WIN-WIN, (gagnant-gagnant) et de plus dans un BSI (Bon Sens et Intelligence).

En résumé, ces budgets ont pour but d'améliorer les conditions de travail.

Pour FO nous ne pouvons qu'encourager ces initiatives.

2.5 : Calendrier prévisionnel des 4 réunions CSSCT pour 2022

Commentaires FO

- Commission CSSTE du Mardi 8 mars 2022 pour la séance plénière du CSE du 22 Mars 2022.
- Commission CSSTE du Mercredi 8 juin 2022 pour la séance plénière du CSE du 21 Juin 2022.
- Commission CSSTE du Mardi 6 septembre 2022 pour la séance plénière du CSE du 20 Septembre 2022.
- Commission CSSTE du Mardi 6 décembre 2022 pour la séance plénière du CSE du 20 Décembre 2022.

2.6 : Calendrier prévisionnel des visites CSSCT sur les centres de la région

Commentaires FO

Veillez trouver ci-joint le planning des visites des centres Occitanie.

Centre	Visites/an	1 ^{er} trimestre			2eme trimestre			3ième trimestre			4ième trimestre		
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dates													
Albi	1			*									
Ales	1											*	
Balma	1				*								
Béziers	1									*			
Carcassonne	1						*						
Foix	1										*		
Montauban	1												*
Nîmes	1							*					
Palays	1										*		
Pamiers	1										*		
Rivesaltes	1									*			
Rodez	1							*					
Saint Chély	1						*						
Saint Jean de Védas	1					*							
Tarbes	1											*	
Totaux	15	0	0	1	1	1	2	2	0	2	3	2	1

2.7 : Point COVID 19

Commentaires FO

Prise de parole du D.R.A

L'évolution de la Covid 19 en Occitanie s'est dégradée ces dernières semaines.


Les cas sont en progression sur nos centres.

19 cas positifs supplémentaires de la semaine 49 et 32 cas suspectés en supplément.

La direction générale en date du 7 décembre dernier a pris de nouvelles dispositions sur :

- Le Télétravail.
- Les réunions et événements.
- L'obligation des gestes barrières.

Vos élus Force Ouvrière demandent aux DRA de remettre en place dans les centres les systèmes de circulation, balisage, éviter les croisements.

	Fiche Action Coronavirus Covid19 Organisation de la sécurité sanitaire pour la reprise d'activité	FA-19/COVID-19
		Date de création : 16 avril 2020 Date de mise à jour : 2 décembre 2021 Version : 13
Rédacteur(s) : Vincent DEVLAMINCK	Relecteur(s) : Didier LE HECH	Valideur(s) : Roger MOREAU Guillaume RAUFFET

Contexte

Dans le cadre de l'épidémie du COVID-19 des mesures de télétravail et de téléformation exceptionnelles ont été instaurées en tant que de besoin afin d'assurer la continuité des activités de l'AFPA.

L'AFPA est autorisée à maintenir ouverts ses sites et, à l'instar des autres organismes de formation, est autorisée à maintenir une activité de formation sur site dès lors qu'elle ne peut être réalisée à distance.

Cette poursuite d'activité doit se faire le respect des règles sanitaires inhérentes au COVID-19.

Les mesures sanitaires préconisées dans cette fiche action reposent notamment sur les recommandations figurant dans le dossier « COVID-19 et prévention en entreprise » publié par l'INRS.

Suite à la diffusion successive des actualisations du protocole sanitaire publié par le ministère du travail certaines règles sont adaptées régulièrement.

Des arrêtés préfectoraux peuvent compléter les directives gouvernementales impactant localement l'organisation des centres AFPA. Les référents COVID-19 locaux sont en charge de la veille réglementaire et de la bonne application de ces arrêtés préfectoraux.

Bâtiments inutilisés durant le confinement

Compte tenu de la présence réduite dans les centres pendant la durée du confinement, il est possible que certains bâtiments soient inutilisés pendant cette période. Pendant la période où ils sont inutilisés, ces bâtiments n'auront pas à être soumis au protocole de nettoyage en vigueur, à condition que ceux-ci soient identifiés et que leur accès soit interdit.

Afin de permettre et de sécuriser cette identification, il est nécessaire de procéder aux actions suivantes :

- Apposer un affichage sur la porte d'accès de ces bâtiments mentionnant « Interdiction d'accès »
- Apposer sur toute les portes extérieures de ces bâtiments du ruban adhésif de couleur clairement identifiable.

Avant leur réouverture, une opération de nettoyage, le cas échéant de désinfection en fonction des circonstances, conforme au protocole en vigueur devra être réalisée.



3- Questions économiques et professionnelles

3.1 : Situation de l'emploi au 30/11/2021

- ✓ Suivi des effectifs CDI, CDD, intérim dont CDII et itinérants
- ✓ Etat des CDD par nature de contrat
- ✓ Etat des entrées et sorties
- ✓ Tableau des entrées et des départs
- ✓ Suivi des CDD séniors par centre
- ✓ Tableau des postes à pourvoir (date de parution, combien de candidatures Int/ext, nombre d'homme et de femme, personne en situation de Handicap, genre minoritaire de l'emploi)
- ✓ ETP indiciaire rémunéré mensuel par catégorie et par nature de contrat filiale Accès à l'Emploi et Entreprise Occitanie
- ✓ Suivi des missions et mobilités

Commentaires FO

Au 30/11/2021

Sur l'ensemble des CDD par nature de contrat 146.98 CDD ETP composé de :

5 contrats séniors **(+ 0.03)**

42.84 Contrats de remplacement **(+ 0.89)**

98.28 De contrat d'accroissement temporaire d'activité **(- 7.06 % de CDD depuis le début de l'année 2021)**

Au 30/11/2021

7.84 Itinérants

31.69 Intérimaires + cdii cdii **(+ 229.09 % depuis le début de l'année 2021)**

Sur les départs effectifs CDI du 01/2021 au 30/11/2021

5 ruptures CDI période d'essai

6 ruptures conventionnelles

5 Démissions

5 licenciements pour inaptitude **(+1)**

29 plans de départ volontaire

1 départ initiative salarié-retraite

Force Ouvrière réclame une Cédésation de tous les emplois précaires !

Enfin, concernant le pouvoir d'achat, le personnel AFPA est confronté au gel d'augmentation des salaires depuis de nombreuses années. Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter (gaz, essence, électricité, loyers, denrées alimentaires, etc...). Les demandes salariales ne répondent en rien aux revendications du personnel. Elles en sont, à l'inverse, parfaitement déconnectées.

Commentaires FO

ETP	Janvier 2021	28 Février 2021	31 Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021	Juillet 2021	Aout 2021	Sept 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
CDI	487.58	490.83	491.01	489.53	484.84	482.13	476.82	472.62	471.62	463.66	461.87	
CDI %	→	+ 0.66%	+ 0.70%	+ 0.39%	- 0.56%	- 1.11%	- 2.20%	- 3.06%	- 3.25%	- 4.90%	- 5.27%	
CDD	167.05	176.20	185.67	189.44	187.38	174.6	155.33	132.84	137.75	146.98	155.24	
CDD %	→	+ 5.42%	+ 11.1%	+ 13.4%	+ 12.1%	+ 4.51%	- 7.01%	- 20.47%	- 17.5%	- 12.1%	- 7.06%	
TOTAL	654.63	667.03	676.68	678.97	672.22	656.73	632.15	605.46	609.47	610.64	617.11	
TOTAL %	→	+ 1.89%	+ 3.36%	+ 3.71%	+ 2.68%	+ 0.32%	- 3.43%	- 7.51%	- 6.89%	- 6.71%	- 5.73%	

Pourcentage par rapport à janvier 2021. ((Février-janvier) x 100) / Janvier = %

ETP	Janvier 2021	28 Février 2021	31 Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021	Juillet 2021	Aout 2021	Sept 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
ITINERANTS	5.74	6.41	5.47	5.39	5.74	6.46		6.87	7.95	7.84	7.75	

ETP CDD	Janvier 2021	28 Février 2021	31 Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021	Juillet 2021	Aout 2021	Sept 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
SENIORS	4.7	5	4.87	5	5	5	5	5	5	4.97	5	
REPLACEMENT	36.76	40.51	42.07	42.98	45.37	45.55	43.14	39.16	41.56	43.73	42.84	
ACCROISSEMENT I	125.59	130.69	138.73	141.46	137.01	124.05	107.19	88.68	91.19	98.28	107.4	
TOTAL	167.05	176.2	185.67	189.44	187.38	174.6	155.33	132.84	137.75	146.98	155.24	
TOTAL %	→	+ 5.47%	+ 11.1%	+ 13.4%	+ 12.1%	+ 4.51%	- 7.01%	- 20.47%	- 17.5%	- 12.01%	- 7.06%	
INTERIM AIRES+C DII	10.93	13.69	7.44	10.2	11.69	17.94		23.91	28.49	31.80	35.97	
INTERIM AIRES+C DII %	→	+ 25.2%	- 31.93%	- 6.67%	+ 6.95%	+ 64.1%		+ 118.7%	+ 160.6%	+ 190.94%	+ 229.09%	

Pourcentage par rapport à janvier 2021. ((Février-janvier) x 100) / Janvier = %

FO stipule, une fois de plus que les intérimaires sont en progression de 229% ce mois-ci par rapport à Janvier 2021 (voir tableau ci-dessus) et que le cumul CDI +CDD est en recul de 5.73% (37.52 ETP) en Occitanie ⚠️⚠️⚠️

Force Ouvrière réclame une Cédésation de tous les emplois précaires !

3.2 Bilan social 2020 : Information/Consultation sur le bilan social

Déclaration Force Ouvrière

Vous présentez ce jour le bilan Social 2020 aux élus du CSEE Occitanie.

Nous avons connu encore cette année de grands bouleversements que nous vivons après plus d'une année durant laquelle notre liberté d'agir aura été bridée, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau de notre vie personnelle, par les contraintes imposées par les mesures sanitaires mises en place pour tenter de ralentir la pandémie Covid 19, avec les périodes de confinement et les profondes mutations qui ont fortement impacté le quotidien sur l'ensemble de nos missions auxquelles ont été confrontés l'ensemble des salariés de l'AFPA .

Nous attendons avec force **le retour des jours heureux**

Sans rentrer dans les détails, nous retiendrons toutefois quatre points du bilan social qui nous semblent importants :

***Sur l'emploi :**

Augmentation du nombre de CDI, avec un taux de féminisation en progression.

Force Ouvrière se félicite, et le réclamait de longue date dans ces revendications, reste aujourd'hui les augmentations générales des salaires à tous les agents de l'AFPA :

Une autre de nos revendications !

Le nombre de CDD sur votre tableau connaît un fléchissement (128 contre 139 en 2019) (indicateur 113 bis), mais reste important dû aux contrats des CDD arrêtés au 24 décembre (indicateur 116).

***Répartition physique par tranche d'âge :**

Comme mentionné sur le bilan social, en 2020 43.98 % ont 55 ans ou plus (indicateur 116).

1/3 des salariés est âgé de 55 ans ou plus.

Près d'un salarié sur 2 de la catégorie formation (C09) à 55 ans ou plus (indicateur 116).

Comment la direction va prendre en compte le maintien des compétences sur le départ à venir de ces salariés ?

***L'absentéisme :**

Pour 2020 il y a 10940 journées d'absences pour 635 salariés (CDI-CDD) (indicateur 181A).

Une nette augmentation de journées d'absences pour accident de travail et de trajet, notamment sur les catégories C07 (+82.9%) et C09 (+51%) (Indicateur 183).

La délégation **Force Ouvrière** s'interroge sur les conditions de travail qui restent dégradées sur les salariés de l'AFPA Occitanie, et qui entraînent de nombreux arrêts.

La délégation **Force Ouvrière** sera particulièrement vigilante à ce que le travail initié sur les RPS ne soit pas qu'une étape permettant de remplir les documents DUERP mais qu'il entraîne une vraie prise en compte des situations de souffrance au travail et des risques que cela génère.

***Une baisse des rémunérations qui se poursuit :**

La moyenne des rémunérations mensuelles brutes moyennes a augmenté : elle est de 3 203€ en 2020 contre 3 183€ en 2019 (+20€) (indicateur 211).

Avec des catégories plus impactées que d'autres : la C01(-1674€), la C02 (-21€), la C05 (-353€) et la C09 (-59€) ont une rémunération mensuelle brute moyenne qui a diminué (indicateur 211).

Il est à noter également que le salaire moyen des hommes (+54€) a plus augmenté que celui des femmes (-13€) entre 2019 et 2020, un effort salarial est à faire dans le cadre de l'égalité femmes/hommes (indicateur 211).

Toutefois, cela est loin d'inverser la tendance : les hommes restent mieux payés que les femmes sauf pour les catégories C07, C08, C11 à ancienneté, classification et compétences égales.

Pour information les 10 plus importantes rémunérations de l'AFPA sont en moyenne 4 fois plus élevées que la moyenne des salaires.

La délégation **Force Ouvrière** émet un avis **négatif**.

Nous pouvons ajouter à tout cela :

Enfin, concernant le pouvoir d'achat, le personnel AFPA est confronté au gel d'augmentation des salaires depuis de nombreuses années. Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter (gaz, essence, électricité, loyers, denrées alimentaires, etc....).

Les revendications salariales restent muettes !

La réponse de la direction est parfaitement déconnectée à la réalité de la demande du personnel.

4- Désignation Représentant de Proximités de rodez et Albi

Commentaires FO

Force Ouvrière félicite Madame Isabelle Rouquet, nouvelle Représentante de Proximité sur le centre d'Albi.

Pour le centre de Rodez, un nouvel appel à candidature sera réalisé par la DRH via OWA .

5- Premières analyses des consultations du PRF 2023/2026

Prise de parole du D.R

A donc été publié et mis en consultation publique un appel d'offre concernant le PRF 2023/2026, il s'agit du Programme Régional de Formation 2023/2026.

Ce PRF comporte cinq programmes d'actions :

1. Qualif.Pro : concerne la partie professionnalisante des actions de formation.
2. Compétence : concerne les programmes des compétences, ceux sont des actions courtes destinées à donner un apport et un complément de nouvelles compétences.
3. Projet Pro : Ce programme traite des actions préformations, préqualifications et travail sur le projet.
4. Lexio : Programme destiné aux personnes ayant des besoins relevant de l'illettrisme.
5. Avenir : Destiné à la formation à des personnes qui sont en détention, maison d'arrêt.

Le total de l'ensemble de ces cinq programmes représente 842 lots.

Le programme que la direction régionale Occitanie regarde en priorité est Qualif.Pro, il correspond le plus aux activités de l'AFPA Occitanie, et comporte à lui seul 576 lots.

L'ancien programme Déclic (mineur décrocheur) n'apparaît pas sur l'appel d'offre.

Le DR poursuit sur le délai pour répondre à l'AO, il est plus court pour remonter les propositions, au plus tard le 4 février 2022 pour certains programmes et jusqu'au 18 février 2022 !

Un tableau nous est présenté, il est décrit sous forme de colonnes :

Le secteur-la filière- sous filière-le lot-1 'intitulé du lot-la description du lot-le domaine de formation-le territoire- le nombre de parcours- volume d'heures en entreprise-la durée moyenne du parcours indiqué- les modalités FAD-plateforme, il y a 2 types de plateforme : sectorielle, cela signifie qu'il faut proposer tous les métiers du lot et la plateforme mixte qui exige que l'on mixte les parcours et donc des parcours combinés entre blocs de compétence et certifications- le nombre d'attributaire.

L'AFPA, est noté ; malgré de bonnes notes sur le contenu technique et pédagogique, un écart se réalise au niveau du prix.

Il est indiqué sur les coefficients les barèmes de notation à 100. il se décompose de la manière suivante : Partenariat 10 pts- Prix 20 pts- Moyen mis en œuvre (humain + plateau technique) 23 pts- Pédagogie 47 pts.

Nouvelles spécificités dans l'AO, sont intégrés des modules transverses au nombre de cinq relatifs au numérique, l'accompagnement à l'emploi, soft skills (compétences personnelles et sociales, orientées vers l'humain), remise à niveau, transition écologique.

Il est indiqué sur certains lots des modules complémentaires traitant d'aspect réglementaire ou spécificité.

Ce que l'on peut retenir sur le déroulé du Directeur Régional :

L'écart des lots entre 2023-2026 (576 lots) et 2019-2022 (570 lots) soit plus 6 lots.

Effectifs prévisionnels stagiaires 2023-2026 est inférieur de -18 % au précédent appel d'offre 2019-2022.

Le total des heures de 2023-2026 est inférieur de -26 % au précédent appel d'offre 2019-2022.

Au regard de la 1^{ère} analyse des consultations de l'A.O nous, élus **Force Ouvrière**, sommes soucieux sur les premières analyses du DR et les conséquences qui pourraient en découler !

6- Point d'actualité par le président

Commentaires FO

Le directeur de Nîmes rejoint le centre de Bourges en 2022.

Les 2 postes de Directeurs des centres de Béziers et de Nîmes sont en finalisation de recrutement .Ils sont en attente de validation par la DG.

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le site Web FO AFPA

foafpa.force-ouvriere.org

Vos élus Force Ouvrière au CSEE

Élu/élu(e) FO Titulaires au CSEE

élues FO suppléantes au CSEE



Philippe Michaud
Balma (31)



Stéphanie Imbert
Balma (31)



Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)



Cathie Martin
Montpellier (34)

Vos DSR(s) Force Ouvrière en Occitanie



Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)



Philippe Michaud
Balma (31)



Laurent Quinsat
Balma (31)

BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à FOAFPA.Occitanie@afpa.fr

NOM-Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :

Merci de joindre votre bulletin de paie de Janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : vous récupérez, en crédit d'impôts, 66 % du montant versé.

Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !

